

EKINOPS

Société anonyme au capital de 12.081.508,50 euros
Siège social : 3 rue Blaise Pascal – 22300 LANNION
444 829 592 RCS SAINT-BRIEUC

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-184 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions et exercices, durant l'année, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS AUTORISEES

L'assemblée générale mixte du 12 décembre 2017 a autorisé le Conseil d'administration, aux termes de sa neuvième résolution et pour une période de trente-huit mois, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de ladite autorisation ne pouvant donner droit à plus de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles de cinquante cents d'euro (0,50 €) de valeur nominale, ce nombre étant autonome et distinct de tout autre plafond.

Cette autorisation a remplacé l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 19 mai 2016.

II. OPTIONS CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

II.1 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société

(A) Options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Néant.

(B) Options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

II.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés non-mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties durant l'année à chacun des dix salariés d'Ekinops non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.

Néant.

Etant précisé qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée par les sociétés ou groupements liés à la Société au cours de l'exercice.

NB : dans l'hypothèse où l'information ci-dessus était rapportée au niveau de l'ensemble des sociétés du Groupe et non plus seulement d'Ekinops S.A., les salariés suivants d'une société du Groupe figureraient dans la liste des 10 attributions d'options de souscription les plus élevées durant l'exercice 2019 par la Société :

Salariés	Nombre d'options consenties	Prix d'exercice (en euros)	Date d'échéance
Ken VERCH	20 000	3,66	29 juillet 2029
Daryle SMITH	20 000	3,66	29 juillet 2029
Matt MOSER	20 000	3,66	29 juillet 2029
Brent HAYES	12 000	3,66	29 juillet 2029
Steve COX	10 000	3,66	29 juillet 2029
Itzhak BEN-DAVID	5 000	3,66	29 juillet 2029
Ken CRENN	5 000	3,66	29 juillet 2029
Matt HOPKINS	5 000	3,66	29 juillet 2029
Kevin KARCH	5 000	3,66	29 juillet 2029
Anna KLOSTERMAN	5 000	3,66	29 juillet 2029

A titre d'information, il est précisé que le Conseil d'administration du 29 juillet 2019, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté le règlement du Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2019 pour les salariés de la filiale Ekinops Corp (ci-après le « **Sous Plan US** ») et a fait usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2017 aux termes de sa neuvième résolution et a procédé à l'attribution d'option de souscriptions d'actions et/ou d'achat d'actions au profit de 17 salariés de sa filiale américaine dont ceux figurant dans le tableau ci-dessus.

A titre d'information, il est également précisé que ces attributions d'options de souscription d'actions sont soumises à une condition de présence et à un calendrier d'exercice.

III. OPTIONS DE SOUSCRIPTION EXERCEES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

(A) Options de souscription levées au par les mandataires sociaux d'Ekinops

Néant.

(B) Options de souscription levées au cours par les dix salariés d'Ekinops non mandataires sociaux dont le nombre d'actions de la Société ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé

Néant.

NB : dans l'hypothèse où l'information ci-dessus était rapportée au niveau de l'ensemble des sociétés du Groupe et non plus seulement d'Ekinops S.A., les salariés suivants d'une société du Groupe figureraient dans la liste ci-dessus :

	Nombre d'actions souscrites	Prix des actions souscrites
Ken VERCH	10.075	2,65€
Kevin ANTILL	10.881	2,65€
Kevin ANTILL	11.873	2,65€
Daryle SMITH	9.300	2,65

* * *
*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION